



DECISION

N° 2023.01

Objet : SALLE POLYVALENTE – COMPLEXE SPORTIF

TRAVAUX D'ETANCHEITE

Le Maire de PALAJA,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles, L 2121-29 et L 2122-22 4° et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/53 du 21 octobre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire,

DECIDE

- 1) De signer le bon de commande avec la SARL ETANCHEURS AUDOIS, située à CARCASSONNE.
- 2) Le montant H.T. du devis est de : **7.270,13 € HT**
- 3) La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain conseil municipal.

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Mr le Préfet de l'Aude
- Mr le Percepteur du Service de Gestion Comptable de CARCASSONNE

Fait à PALAJA, le 09/01/2023

**Le Maire,
Thierry LECINA**

Date du jour de signature par Mr le Maire : 09/01/2023